
**Technologies de l'information — Règles
de codage ASN.1: Spécification des
règles de codage de base (BER), des
règles de codage canoniques (CER) et
des règles de codage distinctives
(DER) —**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

AMENDEMENT 2: Prise en charge du type
temps

[ISO/IEC 8825-1:2002/Amd.2:2007](https://standards.iteh.ai/standards/ISO/IEC/8825-1/2002/Amd.2/2007)

<https://standards.iteh.ai/standards/ISO/IEC/8825-1/2002/Amd.2/2007>
Information technology — ASN.1 encoding rules: Specification of Basic
Encoding Rules (BER), Canonical Encoding Rules (CER) and
Distinguished Encoding Rules (DER) —

AMENDMENT 2: Time type support

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8825-1:2002/Amd 2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/CEI 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 2 à l'ISO/CEI 8825-1:2002 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.690 (2002)/Amd.2 (06/2006).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 8825-1:2002/Amd 2:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**Technologies de l'information – Règles de codage ASN.1: spécification des
règles de codage de base (BER), des règles de codage canoniques (CER)
et des règles de codage distinctives (DER)**

Amendement 2: Prise en charge du type temps

1) Table des matières

Modifier la table des matières comme suit:

- 8.23 Codage de valeurs pour les types utiles
- 8.24 Codage de valeurs pour le type **TIME** et les types temps utiles
 - 8.24.1 Codage de valeurs pour le type **TIME**
 - 8.24.2 Codage de valeurs pour le type **DATE**
 - 8.24.3 Codage de valeurs pour le type **TIME-OF-DAY**
 - 8.24.4 Codage de valeurs pour le type **DATE-TIME**
 - 8.24.5 Codage de valeurs pour le type **DURATION**
- 11.9 Le type **TIME** et les types temps utiles

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

2) Paragraphe 8.23

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

Modifier le § 8.23 comme suit (en lui donnant un titre):

8.23 Codage de valeurs pour les types utiles

Les "types utiles" suivants seront codés comme s'ils avaient été remplacés par leurs définitions données dans les § 42 à 44 de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1:

- temps généralisé;
- temps universel;
- descripteur d'objet.

3) Nouveau paragraphe 8.24

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

8.24 Codage de valeurs pour le type **TIME et les types temps utiles**

8.24.1 Codage de valeurs pour le type **TIME**

NOTE – Les types temps définis sont des sous-types du type **TIME**, avec la même étiquette, et ont le même codage que le type **TIME**.

8.24.1.1 Le codage du type **TIME** sera de forme primitive.

8.24.1.2 Le champ de contenu sera le codage UTF-8 de la notation de valeur après suppression des caractères GUILLEMET (34) ouvrant et fermant.

8.24.2 Codage de valeurs pour le type DATE

8.24.2.1 Le codage du type DATE sera de forme primitive.

8.24.2.2 Le champ de contenu sera le codage UTF-8 de la notation de valeur, après suppression des caractères GUILLEMET (34) ouvrant et fermant et de tous les caractères TRAIT D'UNION – SIGNE MOINS (45).

8.24.3 Codage de valeurs pour le type TIME-OF-DAY

8.24.3.1 Le codage du type TIME-OF-DAY sera de forme primitive.

8.24.3.2 Le champ de contenu sera le codage UTF-8 de la notation de valeur, après suppression des caractères GUILLEMET (34) ouvrant et fermant et de tous les caractères DEUX-POINTS (58).

8.24.4 Codage de valeurs pour le type DATE-TIME

8.24.4.1 Le codage du type DATE-TIME sera de forme primitive.

8.24.4.2 Le champ de contenu sera le codage UTF-8 de la notation de valeur, après suppression des caractères GUILLEMET (34) ouvrant et fermant, de tous les caractères TRAIT D'UNION – SIGNE MOINS (45), de tous les caractères DEUX-POINTS (58) et du caractère LETTRE LATINE T MAJUSCULE.

8.24.5 Codage de valeurs pour le type DURATION

8.24.5.1 Le codage du type DURATION sera de forme primitive.

8.24.5.2 Le champ de contenu sera le codage UTF-8 de la notation de valeur, après suppression des caractères GUILLEMET (34) ouvrant et fermant et du caractère LETTRE LATINE P MAJUSCULE.

4) Nouveau paragraphe 11.9

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

11.9 Le type TIME et les types temps utiles

11.9.1 La notation de valeur pour les valeurs abstraites des types TIME, TIME-OF-DAY, DATE, DATE-TIME et DURATION sera convertie en une forme canonique au moyen des transformations suivantes:

- a) toutes les virgules utilisées pour les décimales seront converties en points;
- b) les chiffres des minutes pour toutes les composantes de différence de temps qui correspondent à un nombre entier d'heures seront supprimés;
- c) si un intervalle ou un intervalle récurrent contient un point de départ et un point d'arrivée et si ce dernier contient la même composante de différence de temps que le point de départ, la composante de différence de temps du point d'arrivée sera supprimée;
- d) pour une durée, et pour une durée dans un intervalle (ou dans un intervalle contenu dans un intervalle récurrent) exprimée avec un point de départ et une durée ou avec une durée et un point d'arrivée, la notation de valeur sera modifiée de manière à supprimer toutes les composantes de temps nulles à l'exception de la composante de temps de plus faible poids qui est présente dans l'instance de la notation de valeur.

11.9.2 La notation de valeur qui en résulte sera alors utilisée pour coder la valeur abstraite, comme il est spécifié au § 8.24.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8825-1:2002/Amd 2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 8825-1:2002/Amd 2:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/52694083-786f-418f-a3b2-e8d17ba527b4/iso-iec-8825-1-2002-amd-2-2007>

ICS 35.100.60

Prix basé sur 2 pages